



## Contrat de travail temps partiel non respecté

-----  
Par CIRUS

JE SUIS EMPLOYE DE GARDE D ENFANTS, SORTIE D ECOLE LUNDI MARDI ET 1 SEMANE SUR DEUX PENDANT VACANCES SCOLAIRE DONC UN CONTRAT de 6h PAR SEMAINE QUI N A PAS ETE RESPECTE DEPUIS LE DEBUT CAR IL ETAIT NOTE QUE JE DEVAIS TRAVAILLER LE LUNDI ET VENDREDI ET VACANCES SCOLAIRE SUR SES DEUX JOURS EN TEMPSCOMPLET ET MARDI MATIN,TOUT A ETE MODIFIER COMPTE TENU QUE MON EMPLOYEUR A DUE CHANGER SON PLANNING,JE LEUR SIGNIFIE QUE J ALLAIS DEMISSIONNER EN JUILLET ET EN AVRIL ILS SONT PARTI 15 JOURS EN VANCANCES SANS ME PAYER ET QUAND IL RENTRENT PLUS TOT ME DEDUISE L HEURE ONT T IL LE DROIT DE FAIRE CELA? MERCI PAR AVANCE

-----  
Par chaber

Bonjour

Ecrire tout un texte en majuscules est un signe d'agressivité. Veuillez le réécrire

-----  
Par CIRUS

Bonjour désolé, je suis employée de garde d' enfants auprès d'une famille, je suis retraité, en sortie d'école le lundi et mardi soit 6h, par semaine, ainsi que pendant les vacances d'école en temps complet sur ses deux jours, j'ai signé un contrat en septembre, les jours de travail ont pas été respecté, et tout modifié sans que le contrat soit changé, j'ai passé l'éponge, sauf que mes employeurs sont parti 15j en vacances en avril, sans que je soit payé et quand il rentre avant ne me paie pas, je ne suis pas baby sitter, j ai signé un contrat donc est ce que c'est légal de faire tout ca?